

# Financement de l'économie

Les conditions monétaires et financières se sont assouplies entre mai et octobre 2000. Le taux de change effectif réel de l'euro s'est déprécié de 2,8% et les taux d'intérêt réels à long terme ont reculé de 50 points de base. Toutefois, sur la fin de l'année, on observe un raffermissement de l'euro. Le recul des marchés d'actions à partir de l'été s'explique par une correction sur les valeurs technologiques après une forte progression au premier semestre, mais il traduit également une dégradation des anticipations des opérateurs quant aux perspectives d'activité pour les trimestres à venir.

La courbe des taux s'est aplatie : il ne semble plus, début décembre, que les marchés anticipent un relèvement des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Les opérateurs de marchés n'ont d'ailleurs pas révisé au cours de l'été leurs anticipations d'inflation à long terme, en dépit de la progression récente de l'inflation.

Le crédit octroyé au secteur privé dans la zone euro et l'agrégat monétaire M3 ont décéléré au cours de la période allant de mai à septembre, traduisant sans doute l'inflexion de l'activité à l'œuvre depuis le printemps.

## Assouplissement à l'été des conditions monétaires et financières

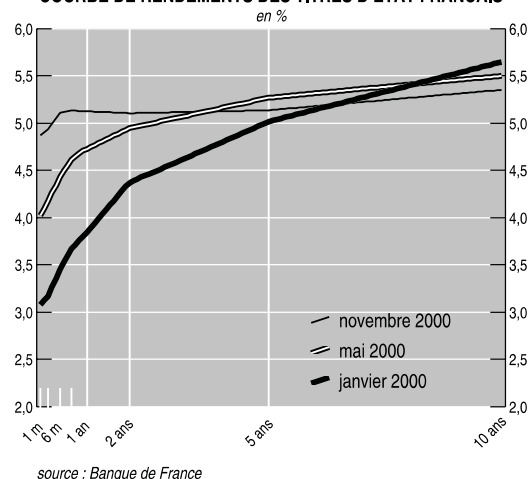
La plupart des éléments permettant d'apprécier les conditions monétaires et financières ont évolué au cours des derniers mois dans le sens d'un assouplissement.

En effet, la hausse de l'inflation de 0,4 point entre mai et octobre a limité la progression des taux d'intérêt réels à trois mois à 30 points de base (ex-post) et a permis un recul des taux réels à dix ans de 50 points de base. Dans le même temps, le taux de change effectif réel de l'euro s'est déprécié de 2,8%.

## Les marchés n'anticipent plus de resserrement de la politique monétaire

La Banque centrale européenne (BCE) a estimé que la persistance d'un contexte de liquidités favorable était d'autant plus porteuse de risques inflationnistes qu'elle s'est conjuguée durant l'été à la hausse du prix du pétrole (+12% en moyenne mensuelle entre mai et octobre) et à la dépréciation de l'euro. Face au

COURBE DE RENDEMENTS DES TITRES D'ETAT FRANCAIS



source : Banque de France

dollar, l'euro a perdu 6,0% en termes nominaux entre mai et octobre (moyenne mensuelle). Dans ce contexte la BCE a procédé à trois relèvements des taux directeurs<sup>(1)</sup> -les 8 juin, 31 août et 5 octobre-, totalisant 100 points de base.

Entre les mois de mai et d'octobre, le taux comptant euribor trois mois -qui avait, dès le mois de mai, en partie intégré le relèvement de taux décidé en juin- a progressé de près de 70 points de base, pour atteindre 5,04% en octobre. Il se situait alors 170 points de base au-dessus de son niveau de janvier 2000.

Les marchés obligataires de la zone euro sont en revanche restés quasiment stables : le rendement de la dette publique française à dix ans, qui s'élevait à 5,50% en moyenne mensuelle en mai, était de 5,36% en octobre. La baisse des marchés boursiers en novembre a favorisé une baisse supplémentaire, ramenant le taux à dix ans à des niveaux inconnus depuis un an (environ 5,10%).

L'accélération de l'inflation courante n'a pas incité les marchés à réviser à la hausse leurs anticipations d'inflation à long terme, comme l'atteste la stabilité de l'inflation point-mort (cf. encadré). En revanche, la baisse du taux d'intérêt réel de l'OATi 10 ans suggère une révision à la baisse de leurs prévisions de croissance.

(1) Elle est également intervenue sur le marché des changes, le 22 septembre, en concertation avec les autres Banques centrales du G7, puis quatre fois seule entre les 3 et 9 novembre.

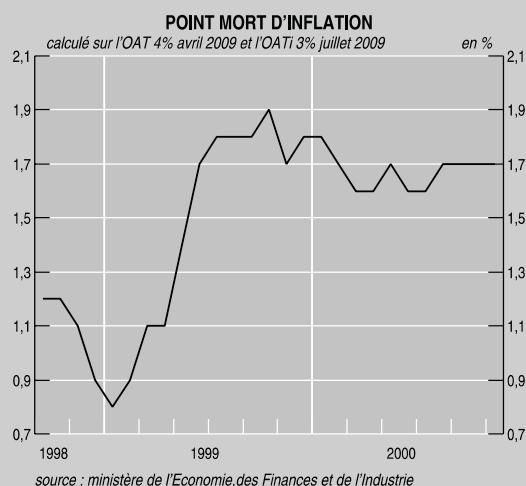
## POINT MORT D'INFLATION ET INFLATION ANTICIPÉE

L'État français émet depuis septembre 1998 des obligations indexées sur l'inflation. Deux titres existent à ce jour, les OATi à dix ans et à trente ans, seuls titres publics indexés de la zone euro. Leur structure est identique à celle des obligations à taux fixe, les OAT, mais leur rendement nominal est réévalué, lors du paiement de chaque flux, afin de prendre en compte l'évolution de l'inflation entre la date initiale et la date de paiement.

Aussi, tandis que le taux de rémunération d'une OAT est une rémunération nominale, celui d'une OATi est un taux de rendement réel. La différence entre ces deux taux, pour des obligations de même échéance, correspond donc au taux d'inflation qui, s'il se réalisait avec certitude pendant toute la durée de portage de l'OATi, égaliserait les rendements des deux types d'obligations. Pour cette raison, elle est dénommée "point mort d'inflation".

En fait, on peut considérer que le point mort d'inflation reflète une anticipation d'un taux d'inflation moyen pour la durée de vie des OAT, augmenté d'une prime de risque inflationniste. Sous une hypothèse de stabilité de cette prime de risque, l'évolution du point mort d'inflation permet alors d'appréhender celle de l'anticipation d'inflation par les marchés financiers.

Ainsi, le point mort d'inflation à 10 ans révèle que l'inflation anticipée par les marchés a atteint un maximum au cours de l'hiver 1999-2000. Il n'a ensuite que très peu di-

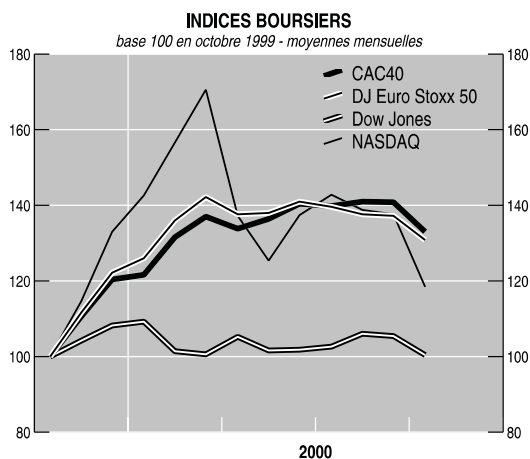


minué ; les marchés ont donc durablement révisé à la hausse leur anticipation d'inflation, une fois passées les conséquences de la crise des pays émergents.

Le fait que le point mort d'inflation demeure en-dessous de 2% suggère toutefois que la politique monétaire de la BCE est crédible aux yeux des opérateurs de marché. ■

Dans ce contexte favorable aux marchés obligataires, les opérations de rachat de dette publique française<sup>(2)</sup> ont également soutenu le marché, même si la persistance d'un besoin de financement net de l'État empêche d'observer un renchérissement des titres souverains français comparable à celui qui a été observé aux États-Unis en début d'année 2000.

La courbe des rendements s'est encore aplatie. Sur la dette publique française, l'écart entre les taux à dix ans et à six mois, qui était déjà revenu de 220 points de base en janvier 2000 à 110 points de base en mai, n'était plus que de 25 points de base en octobre.



La seule anticipation de relèvement des taux courts prévalant en octobre, qui portait sur un horizon de trois mois, a disparu en novembre ; les marchés n'anticipent plus actuellement de mouvement de taux directeurs. La mise en exergue, par la BCE dans son dernier bulletin mensuel, de la décélération de la masse monétaire et de l'absence de tensions significatives sur les prix hors énergie et produits saisonniers, a ainsi été interprétée comme le signal de la fin du processus de resserrement monétaire.

### Baisse des marchés d'actions

La dégradation des perspectives de croissance a entraîné un recul des marchés d'actions.

En moyenne mensuelle, l'indice boursier parisien CAC40 a reculé de 2,4% entre mai et octobre, en liaison avec un recul du marché américain. Il a toutefois mieux résisté que ses homologues de la zone euro, puisque l'indice Euro Stoxx 50 a reculé de 5,3%.

L'ensemble des places a été affecté par le renchérissement du pétrole, par l'intensification des tensions politiques au Proche Orient et par les avertissements sur profits futurs, émanant notamment de sociétés du secteur des technologies, médias et télécommunications (TMT). Pour celles opérant dans la zone euro se

(2) Entre début septembre et fin novembre, le Trésor français a racheté 8 milliards de francs de dette obligataire.

sont ajoutées des craintes à propos de la rentabilité future des licences de téléphonie mobile aux normes "UMTS".

### Légère décélération de la masse monétaire et de l'endettement

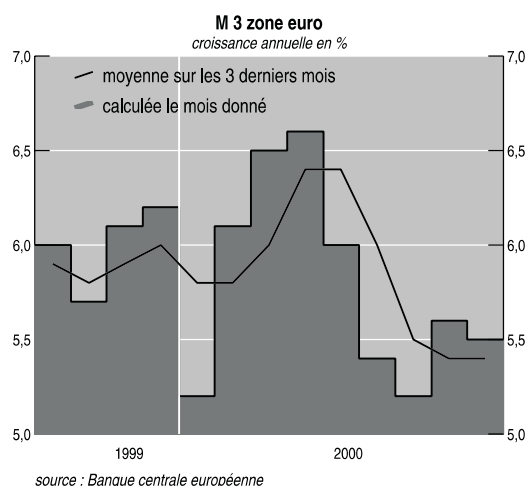
L'inflexion légère de l'activité s'est traduite par une légère décélération des agrégats de monnaie et de crédit par rapport au printemps.

Le glissement annuel de l'agrégat monétaire large M 3 de la zone euro, en moyenne mobile sur 3 mois, qui avait enregistré un maximum historique au cours de la période allant de mars à mai, à 6,4%, s'est établi à 5,4% sur la période s'achevant en septembre.

Son maintien au-dessus de sa valeur de référence (fixée par la BCE à 4,5%) peut s'expliquer notamment par la vigueur de l'activité dans la zone euro et le nombre élevé d'opérations de fusions-acquisitions intervenues dans la zone et hors zone euro.

La progression en glissement annuel des crédits au secteur privé, principale contrepartie de M 3 qui était, en moyenne sur la période février-mai, de 10,1% dans la zone euro et de 8,4% en France, est revenue à respectivement 9,5% et 7,6% sur la période allant de juin à septembre.

Toutefois, le recours au crédit de la part des sociétés non financières pourrait rester soutenu au cours des mois à venir, en raison, d'une part, des fonds nécessaires au développement de la téléphonie mobile de troisième génération "UMTS" (achats de licences et construction des infrastructures), et d'autre part, des opérations de fusions-acquisitions qui sont program-



mées. Les chiffres relatifs au mois de septembre ont d'ailleurs déjà révélé une pause dans l'inflexion du crédit.

L'endettement intérieur total (EIT) français a décéléré par rapport au printemps (0,9 point entre mai et octobre). Il a néanmoins conservé un rythme soutenu -progression sur un an de 6,2% en moyenne sur la période juin-septembre- en raison du dynamisme de l'endettement des sociétés non financières (+8,7%) et des ménages (+7,7%). La progression de l'endettement des administrations publiques est demeurée modérée (2,7%).

En France, le coût du crédit au secteur privé a progressé de 30 points de base au cours du troisième trimestre de 2000, tant pour le crédit à taux fixe à l'habitat des ménages que pour le crédit à l'investissement des entreprises. ■

# Éléments du compte des administrations publiques

Les recettes fiscales, portées par la croissance et la vigueur des revenus qu'elle a engendrée, resteraient dynamiques en 2000, malgré les mesures de réduction d'impôt contenues dans la loi de finances initiale ainsi que dans les deux lois de finances rectificatives. Au total, ces allègements totaliseraient environ un point de PIB.

## Les recettes fiscales des administrations publiques progresseraient de 3,6% en 2000

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages augmenteraient de 5,6% en 2000 après +8,4% en 1999<sup>(1)</sup>.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages progresserait de 5,5% après 6,7% en 1999. Ce ralentissement s'explique d'abord par la mesure d'abaissement des deux premières tranches du barème de l'impôt sur le revenu décidée lors de la loi de finances rectificative de printemps 2000 qui a diminué de 11 milliards les recettes escomptées. Le rythme de croissance du produit de la CSG serait analogue à l'évolution des revenus d'activité. La réforme de la taxe d'habitation, également décidée lors de la première loi de finances rectificative, prévoit la suppression de la part régionale et la mise en place d'un dispositif de plafonnement pour les redevables modestes et moyens. L'allègement au titre de l'année 2000 est aussi de 11 milliards de francs.

Les sociétés connaissent un regain d'activité qui se traduit par une bonne santé financière ; la forte progression de leurs bénéfices réalisés en 1999, sur la lancée de 1998, conduit au versement de soldes de liquidation importants en 2000 et à une revalorisation des acomptes versés en cours d'année 2000. Les re-

cettes de l'impôt sur le revenu versé par les sociétés augmenteraient de 14% en 2000 après +17,4% en 1999.

Les recettes des impôts sur la production et les importations ralentissent sensiblement en 2000 à un rythme de 1,6%, après +3,1% en 1999.

Le profil est donné par le produit net de la TVA grevant les produits (y compris la TVA communautaire), qui ne progresserait que de 1,8% après +4,7% en 1999. Ce ralentissement s'explique par l'abaissement du taux normal, ramené de 20,6 à 19,6% au 1er avril dernier. Y contribuerait également la baisse du taux de la TVA sur les travaux d'entretien du logement, entrée en application à l'automne 1999.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont augmenté de 2,1% après +3,6% en 1999. Ce ralentissement est expliqué par le ralentissement des achats ainsi que par la mise en place au 4ème trimestre du dispositif de "TIPP flottante", qui s'est traduit par une baisse de 20 centimes des prix à la pompe.

## La réduction du déficit des APU se poursuivrait en 2001

Le projet de loi de finances pour 2001 prévoit de ramener le déficit des administrations publiques de 1,4% en 2000 à 1,0% en 2001, sans prise en compte des recettes de la vente des licences UMTS. En raison de la poursuite des baisses des barèmes d'impôt, qui s'inscrivent dans un plan étalé sur 3 ans, la pression fiscale diminuerait progressivement.

(1) Les évolutions présentées dans cette fiche concernent les impôts des administrations publiques en comptabilité nationale et non les impôts d'État en comptabilité budgétaire.

## IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>(1)</sup>

(évolution en %)

	Moyennes annuelles		
	1998	1999	2000
Impôts sur la production et les importations	4,1	3,1	1,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	27,8 <sup>(2)</sup>	8,4	5,6
Impôts en capital	-5,2	10,3	16,7
<b>Total des impôts perçus par les APU</b>	<b>12,5*</b>	<b>5,4</b>	<b>3,6</b>

■ Prévission

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) La forte progression de 1998 s'explique pour partie par le basculement des cotisations maladie sur la CSG, classée comme un impôt en comptabilité nationale. Un effet résiduel de cette mesure a été observé en 1999.

Les recettes de l'impôt sur le revenu devraient augmenter de 1,3% en 2001. Le net ralentissement par rapport à cette année serait dû aux mesures de baisse de toutes les tranches du barème.

Le produit de l'impôt sur le bénéfice des sociétés devrait ralentir en 2001, avec une croissance de 8,6%. Ce ralentissement serait dû notamment à la suppression progressive de la contribution additionnelle de 10%, qui serait toutefois compensée par certains aménagements fiscaux en 2001.

Le mécanisme de "TIPP flottante" a été mis en place dès le 1er octobre 2000. Ce dispositif qui vise à restituer aux consommateurs le surplus de recettes de TVA consécutif à toute hausse du prix des carburants devrait s'accompagner d'une diminution des recettes de la TIPP. Cette baisse serait amplifiée par le gel de la TIPP sur le gazole et sur l'essence sans plomb et s'ajouterait à la baisse de la taxation sur le fioul domestique, qui porte déjà à 3,5 milliards la diminution de recettes escomptées. ■

#### PRINCIPALES DISPOSITIONS FISCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2001

##### Mesures concernant les ménages

- Programme de baisse de l'impôt sur le revenu de l'ordre de 45 milliards de francs étalé sur 3 ans. L'effort consenti en 2000 sur les deux premiers taux d'imposition du barème de l'impôt sur le revenu sera poursuivi et étendu à l'ensemble des contribuables, avec une baisse accrue des quatre premiers taux d'imposition de l'ordre de 1,25 point (contre 0,75 point de baisse pour les deux derniers). De plus, afin de renforcer les allègements dont bénéficient les contribuables les plus modestes à l'entrée dans le barème de l'impôt et pour lutter contre un effet de seuil, le mécanisme de la décote va être aménagé pour un coût estimé à 1,6 milliard de francs dès 2001. Au total, l'aménagement des droits va réduire de 23 milliards les recettes d'impôt sur le revenu l'an prochain.
- Dans un souci de simplification de l'impôt, et comme mesure de compensation de la hausse du prix de l'essence qui grève le budget des automobilistes, il a été décidé de procéder à la suppression de la vignette automobile pour les particuliers et les artisans. Cette mesure représente un allègement de plus de 12 milliards de francs.

##### Mesures concernant les entreprises

- Mise en place d'un nouveau dispositif d'imposition au taux réduit de 15% dans le cadre d'une baisse d'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises. Cette me-

sure qui vise à renforcer la compétitivité de 270 000 PME va coûter 2,3 milliards de francs.

- Plan triennal de suppression de la contribution additionnelle de 10% à l'impôt sur les sociétés. Le taux sera ramené dans un premier temps à 6% en 2001, ce qui représente un allègement de 8,4 milliards de francs. En guise de compensation, des aménagements seront opérés, comme la suppression du seuil de 150 millions de francs dans le régime des sociétés mères et filiales ainsi que la réduction progressive de l'avoir fiscal, qui permettront d'accroître les recettes à hauteur de 8 milliards de francs.

##### Mesures concernant les ménages et les entreprises

- Afin de compenser la hausse des recettes de TVA consécutive à l'augmentation du prix du pétrole brut, le mécanisme de stabilisation de la fiscalité pétrolière a été déclenché dès le premier octobre 2000, se traduisant par une baisse de la TIPP. Le dispositif de "TIPP flottante" mis en place a conduit à une baisse de la fiscalité de 20 centimes par litre. La mesure d'allègement de la fiscalité pétrolière sur le fioul domestique va entraîner une perte de recettes de 3 milliards de francs. Celle-ci sera en partie compensée par une contribution exceptionnelle des entreprises pétrolières, d'un montant estimé de 3 milliards de francs. ■

#### PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2001

En 2001, les ressources de l'ensemble des régimes, toutes branches confondues, s'établiront à un peu plus de 2054 milliards de francs, en progression de 3,5% par rapport à 2000. Compte tenu des estimations de dépenses, le solde des opérations courantes sera une nouvelle fois positif et l'excédent des comptes est estimé à 7,2 milliards de francs pour l'ensemble des régimes et à 8,8 milliards pour le régime général.

- Afin d'encourager le retour à l'emploi, le projet de loi de finances pour 2001 réduit la CSG et la CRDS sur les bas revenus d'activité, aussi bien pour les salariés du public et du privé que pour les non-salariés. Totale au niveau du SMIC, la réduction est ensuite dégressive et s'annule à hauteur de 1,4 fois le SMIC. Dans le cadre d'un plan étalé sur 3 ans jusqu'en 2003, la suppression pour les revenus d'activité inférieurs ou égaux au SMIC sera égale au tiers des montants effectivement payés

en 2001. Au total, cette mesure représenterait un gain pour les travailleurs salariés et indépendants de l'ordre de 10 milliards de francs l'an prochain. Elle sera accompagnée de mesures de compensation aux régimes sociaux.

- Le PLFSS élargit également les recettes du Fonds de Réforme des Cotisations Sociales, mis en place au 1er janvier 2000 afin d'assurer le financement de l'ensemble des exonérations de charges (ristourne sur les bas salaires préexistante, et allègements nouveaux liés à la réduction du temps de travail, dont l'extension de la ristourne). Outre l'affectation de recettes alcools antérieurement attribués à la CNAMTS, le FOREC bénéficie désormais du transfert en provenance de l'État d'une part de la taxe sur les conventions d'assurances, et de la totalité de la taxe sur les véhicules de société. ■

# Prix à la consommation

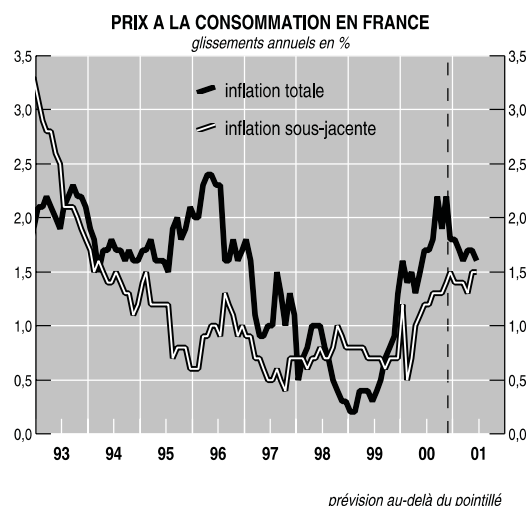
Avec la hausse du cours du pétrole et la dépréciation de l'euro, le glissement annuel des prix à la consommation a augmenté de 1,3 point en un an et atteint +2,2% en novembre 2000. Le poste énergie a contribué pour 0,6 point à cette accélération des prix, l'alimentation pour 0,4 point et les produits manufacturés pour 0,2 point. Ainsi, les mouvements des prix des produits pétroliers, atténués par des baisses de fiscalité indirecte, ne sont pas à eux seuls les responsables de l'augmentation de l'inflation. Mais la diffusion de la hausse du cours du pétrole et des prix d'importation aux autres postes de l'indice reste limitée : l'inflation sous-jacente<sup>(1)</sup> ne remonte que progressivement.

En décembre 2000, le glissement annuel de l'indice d'ensemble baisserait de 0,4 point et l'indice s'établirait à +1,8%. Ce repli s'explique par la disparition du calcul de glissement annuel du choc positif enregistré en décembre 1999 sur les prix des produits pétroliers. Ce choc ne s'est en effet que très partiellement transformé en augmentation durable de l'inflation.

Au premier semestre de 2001, le glissement annuel d'ensemble se stabiliserait autour de +1,6%. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du taux de change et d'une baisse du cours du pétrole à partir du printemps prochain (27\$/bl en juin 2001), les effets de l'inflation importée s'estomperaient. L'impact sur l'inflation de l'amélioration rapide du marché du travail et des tensions sur l'appareil de production resterait modéré, la demande globale n'accélégrant pas au premier semestre. L'effet de ces tensions sur les prix serait en outre atténué par l'intensité de la concurrence dans l'industrie et certains services, en particulier les télécommunications. Dans ces conditions, le glissement annuel de l'inflation sous-jacente se maintiendrait à +1,5% à l'horizon de juin 2001.

## Tassement attendu des prix des produits énergétiques

Entre janvier et novembre 2000, les cours du Brent ont augmenté de 25%. Les prix à l'importation des produits pétroliers se sont orientés à la hausse, d'autant que l'euro a continué à se déprécier vis à vis du dollar. Les quelques mouvements de repli en variation mensuelle sur le poste produits pétroliers tiennent aux modifications de fiscalité indirecte. Tout d'abord, la baisse de la TVA au 1er avril s'est traduite



par une diminution d'environ 6 centimes par litre de carburant. S'y sont ajoutées en fin d'année les modifications de la TIPP : la première a concerné la TIPP sur le fioul domestique (diminution de 17 centimes par litre de fioul au 21 septembre) ; la seconde s'est traduite par la mise en place de manière anticipée du mécanisme de la "TIPP flottante" (repli d'environ 20 centimes par litre sur l'ensemble des produits pétroliers au 1er octobre). En dépit de ces interventions, le glissement annuel des prix des produits pétroliers atteint encore +19,7% en novembre 2000. Avec un cours du Brent proche de son niveau de novembre jusqu'à la fin de l'année, le glissement annuel des produits pétroliers s'établirait à +13,4% en décembre 2000. La prévision pour le premier semestre 2001 résulte de l'hypothèse d'une décrue du cours du Brent à partir du printemps 2001 (27\$/bl en juin) et du gel annoncé de la TIPP sur l'ensemble des carburants, en particulier sur le gazole. Dans ces conditions, le glissement annuel se replierait fortement à +1,3% en juin 2001.

Pour l'ensemble des prix de l'énergie, en plus du mouvement spécifique des produits pétroliers, s'ajoutent les changements des tarifs d'EDF et de GDF. La baisse du taux normal de TVA sur la partie "consommation" en avril et la baisse du prix de l'électricité en mai 2000 (-1,3%) pèsent sur le glissement annuel des prix de l'énergie. Sa progression de +12,7% en mai à +13,3% en novembre est imputable non seulement à celle des prix des produits pétroliers

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

## LES PRIX A LA CONSOMMATION <sup>(1)</sup>

(évolution en %)

Regroupements (pondérations 2000)	Glissements annuels en fin de semestre						Moyennes annuelles		
	déc. 1998	juin 1999	déc. 1999	juin 2000	déc. 2000	juin 2001	1998	1999	2000
Alimentation (17,5%)	0,5	0,1	1,1	1,8	3,1	3,3	1,6	0,6	2,1
Tabac (2,0%)	3,1	4,5	4,5	4,5	4,5	5,0	3,1	4,4	4,5
Produits manufacturés (30,6%)	0,0	-0,4	-0,4	-0,2	0,4	0,8	0,1	-0,4	0,0
Énergie (7,8%)	-5,2	-1,1	9,6	14,9	9,6	3,0	-3,0	0,5	12,9
<i>dont : produits pétroliers (4,8%)</i>	<i>-7,1</i>	<i>2,0</i>	<i>20,5</i>	<i>25,3</i>	<i>13,4</i>	<i>1,3</i>	<i>-4,1</i>	<i>4,6</i>	<i>21,9</i>
Services (42,3%)	-	1,1	0,9	0,5	0,9	1,1	-	1,1	0,7
<i>dont : loyers-eau (7,8%)</i>	<i>2,2</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>2,2</i>	<i>1,8</i>	<i>0,3</i>
<i>services de santé (5,1%)</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,5</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>
<i>transports-communications (4,7%)</i>	<i>0,8</i>	<i>0,4</i>	<i>0,6</i>	<i>-1,9</i>	<i>-2,6</i>	<i>-1,5</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,5</i>	<i>-1,9</i>
<i>autres services (24,7%)</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>	<i>0,9</i>	<i>1,1</i>	<i>1,8</i>	<i>2,0</i>	<i>1,9</i>	<i>1,0</i>	<i>1,3</i>
<b>Ensemble (100%)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,7</b>
Ensemble hors énergie (92,2%)	0,9	0,4	0,6	0,7	1,2	1,4	1,0	0,6	0,8
<b>Ensemble hors tabac (98,0%)</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>
<b>Inflation sous-jacente (62,2%)<sup>(1)</sup></b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>

■ Préviation

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

proprement dits, mais aussi à la hausse induite des tarifs du gaz de ville. Ceux-ci ont augmenté en mai 2000 (+6,5%) ainsi qu'en novembre (+13%). Au total, en décembre 2000, le glissement annuel des prix de l'énergie s'établirait à +9,6%. Il reviendrait à +3,0% en juin 2001. Ce ralentissement résulterait pour l'essentiel du repli des prix des produits pétroliers. Les baisses programmées des tarifs de l'électricité (de même ampleur qu'en mai 2000 dans le cadre du contrat de plan de l'entreprise avec l'État) compenseraient partiellement la nouvelle forte hausse du gaz de ville (environ +13%, comme en novembre 2000).

### Des prix alimentaires toujours dynamiques en 2001

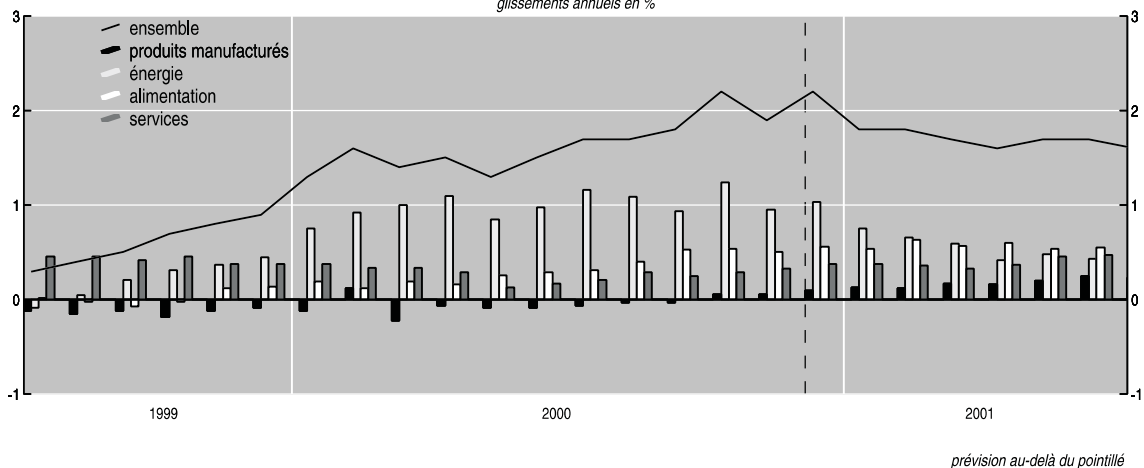
Depuis leur bas niveau de la fin de l'été 1999, qui connaissait des conditions climatiques particulièrement favorables, les prix des produits frais ont nettement accéléré, opérant un rattrapage vers leur mouvement de long terme. Le glissement des prix des produits frais s'établit à +6,5% en novembre 2000. Simultanément, les prix des produits alimentaires hors produits frais ont accéléré continuellement depuis la fin de l'année 1999 : le glissement est passé de +1,4% en janvier 2000 à +1,9% en juin 2000 pour s'établir en novembre 2000 à +2,7%. De tels mouvements peuvent s'expliquer par le renforcement des contraintes en matière d'hygiène alimentaire et par les effets de diffusion du renchérissement des prix du pétrole (chauffage des serres, coûts de transport). Le glissement des prix du regroupement "viandes" atteint +3,6% en novembre 2000. Au rebond du cours du porc après sa forte chute en 1998, s'ajoutent les conséquences de la crise de la "vache folle". La crise de l'ESB s'est traduite par une hausse du prix des viandes de volailles, d'agneau et de porc sur lesquelles s'est reportée une partie de la demande. Par ail-

leurs, malgré un choc négatif de demande qui tendrait spontanément à faire diminuer le prix de la viande de bœuf, il semblerait que, par un "effet qualité" (bêtes de qualité et produits labellisés), les prix du bœuf ne se sont repliés que très modérément. Au total, le glissement annuel des prix des produits alimentaires devrait donc rester à un niveau élevé et s'établir à +3,1% à la fin de l'année 2000 et +3,3% en juin 2001.

### En 2001, poursuite du relèvement des prix des produits manufacturés

Après le choc transitoire du début d'année 2000 lié au décalage de la période des soldes, le glissement des prix des produits manufacturés s'est relevé progressivement pour passer de -0,3% en avril à +0,3% en novembre 2000. Dans un contexte de demande bien orientée, le renchérissement des coûts de production (inflation importée) s'est traduit par de moindres baisses que celles constatées en 1999, où le glissement annuel des prix des produits manufacturés était resté stable à -0,4%. Par ailleurs, la baisse du taux normal de la TVA au 1er avril, qui concernait la quasi-totalité (80%) des produits manufacturés, n'a été que partiellement répercutée (à hauteur de 40% environ). La baisse tendancielle des prix des micro-ordinateurs, quant à elle, s'est infléchie malgré la politique toujours offensive de la grande distribution : le glissement annuel des prix des "matériels de traitement de l'information y.c. micro ordinateurs" s'établit en effet à -12,1% en novembre 2000, après -23,6% en novembre 1999. De même, les mouvements très heurtés des prix automobiles (neuves et occasion) qui reflètent les campagnes promotionnelles des constructeurs, conduisent à un glissement annuel nul en moyenne pour l'année 2000, alors qu'il était de -0,4% en 1999. Pour les mois qui viennent, le redressement des coûts de production devrait s'ac-

**DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE**  
contributions des grands postes  
glissements annuels en %



compagner d'une poursuite de la hausse des prix des produits manufacturés, mais cette hausse serait modérée. Le glissement annuel s'établirait ainsi à +0,8% au mois de juin 2001, après +0,4% en décembre.

### Modération des prix dans les services

Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services s'établirait à +1,1% en juin 2001, après +0,9% en décembre. L'accélération attendue des salaires resterait en effet d'ampleur limitée et la poursuite des pressions liées à la concurrence (notamment dans le secteur des télécommunications) contribuerait à modérer l'évolution des prix.

En raison de la stabilisation de la variation annuelle de l'indice du coût de la construction (+1% depuis trois trimestres), de la modération des hausses des loyers et du premier volet de baisse du droit de bail, le glissement annuel des prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" est resté voisin de +0,3% tout au long de l'année. Pour 2001, le deuxième volet de la suppression du droit de bail<sup>(2)</sup> devrait provoquer une forte baisse du poste "loyer, eau et enlèvement des ordures ménagères", évaluée à -0,9% environ, soit un impact de -0,1 point sur l'indice d'ensemble. Malgré une accélération probable des coûts et des tensions sur le marché de l'immobilier, l'application de la circulaire recommandant la poursuite du gel des loyers HLM en 2001 devrait toujours continuer de modérer les hausses. Au total, le glissement annuel atteindrait +0,4% en juin 2001.

Les prix des services de transport ont suivi un profil heurté tout au long de l'année, qui correspond essentiellement aux variations saisonnières dans les prix des transports aériens. Les prix des services de télécommunications ont bénéficié de l'intensification de la concurrence entre les opérateurs. De très nombreuses baisses de tarifs sur les communications nationales, puis internationales ont été enregistrées depuis le début de l'année compensant la hausse de

l'abonnement intervenue à la mi-octobre : le glissement des prix des services de télécommunications atteint de ce fait -6,7% en novembre. Deux nouvelles baisses de tarifs sont annoncées : sur le prix des communications locales et sur le prix des appels "entrants" (du téléphone fixe vers les mobiles), désormais fixés par les opérateurs de téléphonie fixe. La poursuite des baisses de tarifs dans les télécommunications (-2% environ pour le premier semestre 2001 après -5% sur le premier semestre 2000) compenserait la hausse probable des prix des transports.

L'évolution des prix des "autres services"<sup>(3)</sup> est restée très modérée au premier semestre de 2000 (+1,1% en glissement annuel pour le mois de juin 2000). Dans les secteurs intensifs en main d'oeuvre non qualifiée, le glissement annuel des prix s'est redressé à +1,3% en juillet à la suite du relèvement du SMIC. Il atteint +1,9% en novembre, mais cette accélération résulte essentiellement (pour 0,45 point) de la sortie du calcul du glissement des effets de la baisse de la TVA sur les travaux dans le logement (15 septembre 1999). Le glissement annuel des prix des "autres services" s'établirait à +2,0% en juin 2001, après +1,8% en décembre 2000. Ce léger accroissement par rapport à décembre 2000 résulterait d'un redressement progressif des coûts salariaux, mais l'intensité de la concurrence dans certains secteurs (services financiers et assurance, notamment) devrait continuer à limiter les hausses de prix. ■

(2) Il concerne les locataires payant plus de 3 000F de loyer mensuel. Le coût total des deux volets a été évalué à 6 milliards de F, dont 3 milliards en 2000 et 3 milliards de F en 2001.

(3) Le secteur "autres services" regroupe la plupart des "services du secteur privé de la base 1990" (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants...) auxquels ont été intégrées les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maison de retraite).



# Emploi

L'année 2000 devrait inscrire un nouveau record de créations d'emplois. L'emploi total progresserait en effet d'environ 560 000 en 2000 après 450 000 en 1999. L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels devrait enregistrer une hausse de près de 500 000 postes, en nette accélération par rapport à l'année précédente. Ce dynamisme est le résultat d'une conjoncture économique favorable, mais également des effets de court terme de la réduction du temps de travail, particulièrement importants au cours de l'année écoulée. Tous les secteurs enregistrent des hausses d'emplois : le tertiaire continue de fournir l'essentiel des créations nettes, mais la construction et l'industrie contribuent également à la progression globale.

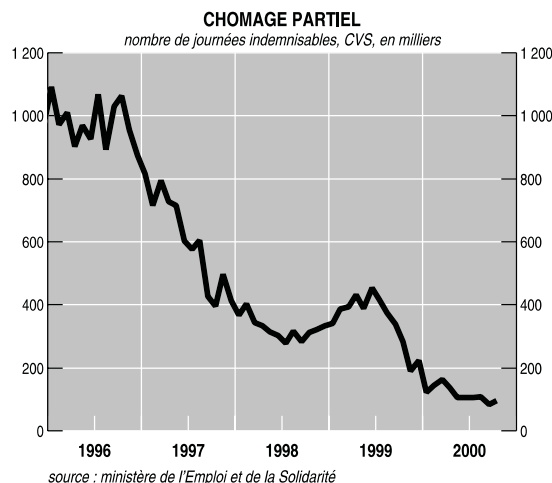
Reflet du fort contenu en emplois de la croissance, la productivité apparente du travail dans les secteurs concurrentiels augmenterait seulement de 0,3% en moyenne annuelle sur 2000, après 0,5% en 1999.

Au premier semestre de l'année 2001, les créations d'emplois se poursuivraient dans les secteurs concurrentiels, mais à un rythme un peu moins soutenu (+1,3% en glissement semestriel) dans un contexte où les effets de la réduction du temps de travail s'amointriraient. L'emploi total progresserait de près de 230 000 postes sur la première moitié de l'année 2001.

## Croissance soutenue de l'emploi salarié marchand en 2000

En 2000, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels<sup>(1)</sup> a progressé à un rythme très soutenu (+3,5% en glissement annuel, fin décembre). Le volume des créations nettes d'emploi enregistré les neuf premiers mois était d'ores et déjà supérieur à celui observé sur l'ensemble de l'année 1999. En liaison avec la forte croissance de la fin 1999 et la montée en puissance des dispositifs de réduction du temps de travail, les effectifs salariés ont particulièrement accéléré en début d'année 2000 : +1,9% en glissement semestriel au premier semestre 2000 après +1,3% au second semestre 1999. Sur l'année, près de 500 000 emplois auraient ainsi été créés.

L'emploi intérimaire continue de progresser. Selon les statistiques mensuelles de l'UNEDIC, l'évaluation provisoire du glissement annuel de l'intérim à la fin octobre 2000 s'établit ainsi à +20,7%. Cette progression cache toutefois une quasi-stabilisation de



février à août 2000 en liaison avec le tassement de l'activité industrielle. L'emploi intérimaire reprend sa progression en septembre.

Après avoir légèrement progressé au cours du premier trimestre 2000, le recours au chômage partiel recule de nouveau depuis le printemps : en septembre, le nombre de journées indemnisables s'élevait à 95 000, après plus de 120 000 en moyenne mensuelle sur les neuf premiers mois de l'année 2000 (cf. graphique).

L'ensemble des secteurs a profité de la croissance ferme de l'activité. Le secteur tertiaire reste le principal moteur des créations nettes d'emploi mais la croissance de l'emploi est également soutenue dans la construction. Enfin, l'industrie connaît une hausse de ses effectifs salariés sans précédent depuis 1989.

Les gains de productivité ont été très modérés en 2000 : après avoir progressé de 0,5% en 1999, la productivité apparente du travail dans les secteurs concurrentiels augmenterait seulement de 0,3% en moyenne annuelle en 2000. Plus précisément, après avoir progressé entre le 1er trimestre 1999 (+0,3%) et le 4ème trimestre 1999 (+1,1%), le glissement annuel de la productivité par tête a fléchi au premier semestre de 2000 (+0,4%), ainsi qu'au second (-0,5% à la fin 2000).

(1) Les secteurs concurrentiels correspondent à l'ensemble des secteurs essentiellement marchands non agricoles, soit à l'ensemble de l'économie, hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

## Fort impact des politiques publiques en faveur de l'emploi marchand en 2000

En 2000, le dynamisme accru de la politique publique en faveur de l'emploi marchand aurait un effet sensiblement supérieur à celui observé en 1999. Cette augmentation résulte au premier chef des effets de court terme des dispositifs de réduction du temps de travail, avec des effets particulièrement importants au cours de l'année, compte tenu du rythme observé de signature des accords et des délais d'embauche. Dans les entreprises de moins de vingt salariés, la montée en charge des accords bénéficiant d'une aide incitative serait progressive.

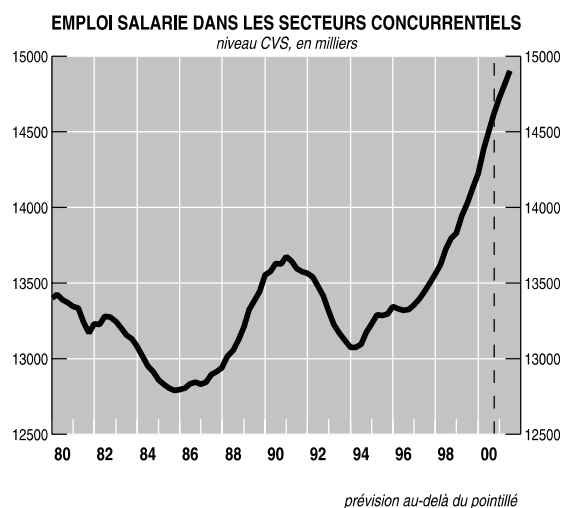
Par ailleurs, le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, produirait en 2000 un effet sur l'emploi équivalent à celui de l'année précédente. Enfin, les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant notamment sur la taxe professionnelle et la TVA, permettraient également de créer quelques milliers d'emplois.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de charges à l'embauche), ils n'auraient plus contribué à la croissance de l'emploi en 2000. En premier lieu, les entrées dans ces dispositifs auraient diminué. Les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) se situeraient en effet à un niveau inférieur à celui de 1999, de même que les embauches à temps partiel susceptibles de bénéficier de l'abattement de charges, en raison des modifications législatives prévues par la seconde loi "Aubry". En revanche, le dynamisme de la formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) serait resté soutenu,

notamment en raison de la progression des contrats de qualification, désormais ouverts aux adultes dans le cadre de la loi contre les exclusions. Au total, le nombre de bénéficiaires de CIE aurait baissé et l'abattement en faveur du temps partiel n'aurait plus joué en faveur de l'emploi en 2000. La formation en alternance aurait eu, quant à elle, un effet positif sur les créations nettes d'emploi similaire à celui de 1999.

## L'emploi salarié resterait dynamique début 2001

L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels progresserait au premier semestre de 2001 à un rythme moins soutenu : près de 190 000 créations nettes d'emplois seraient enregistrées, soit une progression de +1,3% en glissement semestriel (cf. graphique). Le ralentissement s'explique par les effets



### LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI MARCHAND EN 2001

En 2001, les effets sur l'emploi de la réduction du temps de travail seraient moins importants que l'année précédente, compte tenu du rythme observé de signature des accords en 2000 et des délais d'embauche. La réduction du temps de travail demeure néanmoins le principal dispositif d'aide à l'emploi marchand. Les entreprises de moins de vingt salariés bénéficiant de l'aide incitative seraient les principales concernées, au côté d'entreprises de vingt salariés et plus, susceptibles de réduire le recours aux heures supplémentaires.

Le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, ne jouerait, quant à lui, que faiblement sur la croissance de l'emploi en 2001.

En outre, l'allègement de la taxe professionnelle et la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements permettraient de créer quelques milliers d'emplois supplémentaires sur l'année.

Selon les prévisions budgétaires, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) seraient moins nombreuses en 2001 qu'en 2000 (de l'ordre de 125 000). Dans ces condi-

tions, le nombre de bénéficiaires de CIE continuerait à décroître en 2001, dans une proportion équivalente à celle de l'année précédente.

Conformément au projet de loi de finances 2001, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) seraient aussi nombreuses en 2001 qu'en 2000, quel que soit le dispositif.

Quant aux mesures d'exonérations de charges sociales à l'embauche, elles pourraient concerner, en 2001, un nombre de salariés comparable à celui des années précédentes.

Enfin, les embauches - ou transformations d'emplois - à temps partiel pouvant bénéficier de l'abattement de charges, continueraient de décroître, compte tenu des modifications législatives figurant dans la seconde loi "Aubry". Elles ne joueraient plus en faveur de l'emploi en 2001. ■

retardés de l'infléchissement de l'activité économique courant 2000 et par un amoindrissement des effets de la réduction du temps de travail.

## Hausse soutenue dans l'industrie

Après avoir légèrement augmenté à la fin 1999 (+0,2% en glissement semestriel), l'emploi industriel manufacturier (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a accéléré au premier semestre 2000 (+0,9%). Cette évolution a surtout bénéficié aux secteurs fortement employeurs, à savoir celui des biens d'équipement (+0,6% au premier semestre de 2000 après +0,3% au second semestre de 1999), porté par la vigueur exceptionnelle des investissements, et celui des biens intermédiaires (+1,6% après +0,2%), stimulé par une demande intérieure et extérieure soutenue.

L'emploi industriel manufacturier a encore augmenté au troisième trimestre de 2000 (+0,6%), en particulier dans l'industrie automobile et dans le secteur des biens intermédiaires. Il progresserait de 1,8% sur l'ensemble de l'année 2000, en ligne avec l'activité. La croissance de la production restant soutenue, l'emploi industriel progresserait encore de 0,6%, au premier semestre de 2001.

## Ralentissement dans la construction

Bénéficiant toujours du dynamisme du secteur, les effectifs salariés de la construction (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) n'ont cessé de progresser en 2000, après une hausse déjà exceptionnelle en 1999 (+4,3% en glissement annuel en 2000 contre +2,9% l'année précédente). Les effectifs ralentiraient au premier semestre (+0,9%) en ligne avec le plafonnement de l'activité attendu dans ce secteur.

## Dynamisme soutenu du tertiaire marchand

Au premier semestre de 2000, l'emploi salarié tertiaire marchand a poursuivi sa progression à un rythme soutenu (+2,4% en glissement semestriel), après une année 1999 déjà très positive (+4,2% en glissement annuel). Hormis les activités immobilières, tous les secteurs enregistrent des créations nettes d'emplois, tout particulièrement le commerce et les services marchands. Le maintien d'une consommation des ménages en services à un bon niveau, et la bonne tenue de l'activité dans l'industrie manufacturière, permettraient d'accroître les effectifs salariés de 1,8% au second semestre. Sur l'ensemble de l'année 2000, 380 000 postes de travail seraient ainsi créés dans le secteur tertiaire marchand.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

(en variation annuelle)

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux de fin d'année en milliers - Bruts		
	1999		2000		2001	1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
<b>Salariés des secteurs essentiellement marchands<sup>(1)</sup></b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,5</b>	<b>13749</b>	<b>14137</b>	<b>14632</b>
Industrie (y compris construction)	0,1	0,5	1,0	1,1	0,5	0,2	0,7	2,2	5168	5203	5317
Industries agro-alimentaires	0,4	0,5	0,0	0,9	0,1	1,1	0,8	0,8	538	543	548
Énergie	0,2	1,6	0,0	-0,7	-1,0	-4,2	1,7	-0,7	237	241	239
Construction	1,4	1,5	2,1	2,2	0,9	0,9	2,9	4,3	1118	1151	1201
Industrie manufacturière	-0,4	0,2	0,9	0,9	0,6	0,1	-0,2	1,8	3275	3268	3329
dont :											
<i>Biens de consommation</i>	-1,0	-0,9	0,0	-	-	-1,0	-1,9	-	733	719	-
<i>Automobile</i>	0,1	2,0	0,8	-	-	-1,9	2,1	-	280	286	-
<i>Biens d'équipement</i>	0,1	0,3	0,6	-	-	0,9	0,4	-	806	809	-
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,4	0,3	1,6	-	-	0,6	-0,1	-	1456	1454	-
Tertiaire essentiellement marchand	2,4	1,8	2,4	1,8	1,8	3,1	4,2	4,3	8581	8934	9315
dont :											
<i>Commerces</i>	1,1	1,4	2,1	-	-	2,2	2,6	-	2610	2678	-
<i>Transports</i>	1,7	2,2	2,0	-	-	3,8	4,0	-	963	1003	-
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	3,8	2,0	3,2	-	-	4,2	5,9	-	4039	4270	-
<i>Activités financières</i>	-0,1	0,3	0,4	-	-	-0,4	0,2	-	657	658	-
<b>Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC, ...)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>6316</b>	<b>6431</b>	<b>6510</b>
<b>EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>22828</b>	<b>23275</b>	<b>23837</b>

■ Préviation  
(1) Secteurs EB-EP

Après s'être quasiment stabilisé au premier semestre 2000, l'emploi intérimaire a rebondi en septembre en liaison avec le redressement des anticipations dans l'industrie à l'été et la croissance soutenue de l'activité dans les autres secteurs. En 2000, le nombre d'emplois intérimaires s'accroîtrait de plus de 70 000, contribuant pour un cinquième à la croissance de l'emploi tertiaire marchand.

Au premier semestre de 2001, la croissance de l'emploi salarié tertiaire marchand resterait soutenue (+1,8%), en ligne avec l'activité. Tous les secteurs afficheraient des créations nettes d'emplois.

### **Dynamisme modéré de l'emploi tertiaire non marchand**

En 2000, l'emploi tertiaire non marchand a sensiblement ralenti par rapport à l'année précédente (+1,2% en glissement annuel après +1,8% en 1999), en raison d'une contribution des emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) plus modeste que l'année précédente. En effet, le nombre d'entrées dans chacun de ces dispositifs a fortement fléchi en 2000.

En 2001, l'emploi tertiaire non marchand progresserait au même rythme qu'en 2000. En effet, selon le projet de loi de finances, les effectifs de l'État devraient progresser plus rapidement que l'année précédente. En revanche, le nombre d'entrées dans les dispositifs aidés continuerait de baisser, particulièrement les contrats emplois solidarité (260 000 entrées prévues en 2001).

### **L'emploi total toujours bien orienté**

En 2000, l'emploi non salarié aurait continué à reculer, mais à un rythme inférieur à celui observé en 1999 (de l'ordre de - 12 000 emplois). La baisse structurelle des non salariés agricoles ralentirait, en liaison avec l'achèvement de la mise en place des dispositifs de préretraite des agriculteurs.

Au cours de l'année 2000, la hausse de l'emploi total serait importante, de l'ordre de +2,4% (soit environ 560 000 postes supplémentaires). Au premier semestre de 2001, l'emploi total progresserait à un rythme un peu moins soutenu (+1,0% en glissement semestriel). ■

# Chômage

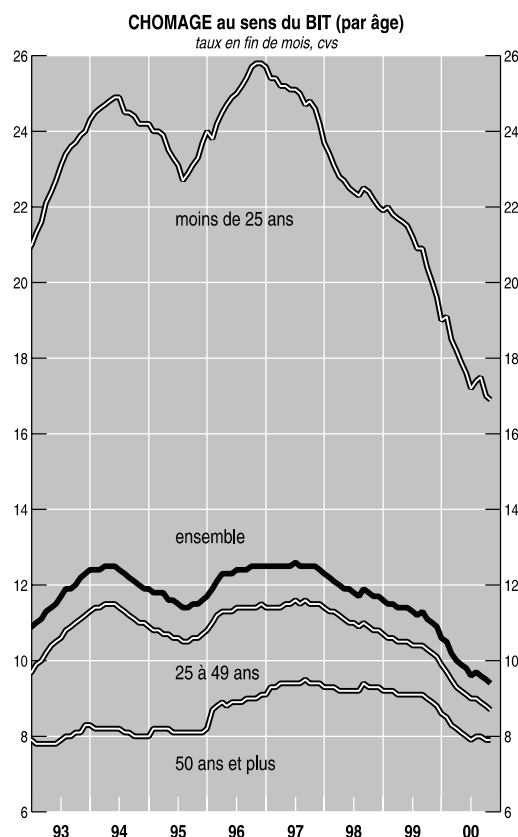
Le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 457 000 personnes à la fin du mois d'octobre 2000, soit 9,4% de la population active comme en juin 1991. En phase avec le rythme très élevé des créations d'emplois, la baisse du chômage a été particulièrement forte au premier semestre de 2000. Elle s'est ralentie au troisième trimestre. Le taux de chômage a reculé de 0,2 point en quatre mois depuis fin juin 2000, après une baisse d'un point au cours du premier semestre de 2000. Depuis le début de l'année, les jeunes ont particulièrement bénéficié de la décrue du chômage. Celle-ci a été aussi sensible pour les hommes que pour les femmes, pour chaque tranche d'âge.

Les créations d'emplois se poursuivant à un rythme soutenu quoique légèrement ralenti, le taux de chômage se replierait à 9,2% à la fin de l'année 2000 (soit -1,4 point en un an). Sa baisse serait un peu moins rapide au premier semestre de 2001 qu'en 2000 : il atteindrait 8,7% fin juin 2001.

La baisse du chômage s'était fortement accélérée au premier semestre de 2000, en relation avec le dynamisme exceptionnel de l'emploi en début d'année. Elle s'est poursuivie depuis, mais à un rythme moins soutenu, le chômage passant par un palier au cours de l'été. La décrue s'est de nouveau accentuée à partir de septembre 2000. Au total, le nombre de chômeurs a diminué de 55 000 personnes entre fin juin et fin octobre 2000, après une baisse de 262 000 personnes sur l'ensemble du premier semestre.

## Ralentissement de la baisse du chômage des jeunes au troisième trimestre de 2000

Le rythme très soutenu des créations d'emplois a particulièrement profité aux jeunes en 2000. La politique de l'emploi en leur faveur (emplois jeunes, for-



mation en alternance, programme TRACE) étant en outre toujours dynamique, le nombre de chômeurs de 15 à 24 ans a baissé de 61 000 sur les dix premiers mois de 2000, soit une baisse presque aussi importante que sur l'ensemble de l'année 1999 (-64 000).

Après avoir fortement reculé au cours du premier semestre de 2000, le chômage de cette tranche d'âge n'a cependant baissé que de 7 000 entre fin juin et fin

## TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT<sup>(1)</sup>

	Niveaux en fin de période, CVS									(en %)		
	1999				2000				2001	Moyennes annuelles		
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> S.	1998	1999	2000
<b>Ensemble</b>	11,4	11,3	11,1	10,6	10,0	9,6	9,5	9,2	8,7	11,9	11,2	9,8
Moins de 25 ans	21,7	21,2	20,4	19,0	18,2	17,2	17,0	-	-	22,6	21,0	-
25 à 49 ans	10,5	10,4	10,3	9,9	9,3	9,0	8,8	-	-	11,0	10,4	-
50 ans et plus	9,1	9,1	9,0	8,6	8,2	7,6	7,9	-	-	9,3	9,1	-

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2000.

octobre 2000. Après être très légèrement remonté à l'été 2000 en relation avec le recul de l'emploi intérimaire de juin à août, le chômage des jeunes est reparti à la baisse en septembre, parallèlement au redémarrage du travail temporaire.

Au total, fin octobre 2000, le taux de chômage des jeunes enregistrait une baisse de -2,1 points depuis le début de l'année, de même ampleur chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Il s'établissait ainsi fin octobre à 16,9% des actifs de moins de 25 ans (14,9% des jeunes hommes et 19,3% des jeunes femmes).

### **Poursuite de la baisse du chômage des 25-49 ans**

Les adultes de 25 à 49 ans ont bénéficié des fortes créations d'emplois dans tous les secteurs d'activité depuis le début 2000. La baisse du chômage de cette tranche d'âge s'est accentuée au premier semestre de 2000 (-9,4%), puis s'est poursuivie à un rythme moins soutenu au cours du troisième trimestre (-3,0% de fin juin à fin octobre 2000). En dix mois, on dénombre 222 000 chômeurs de moins dans cette tranche d'âge par rapport au début de l'année 2000, contre une baisse de 149 000 sur l'ensemble de l'année 1999.

De décembre 1999 à octobre 2000, les taux de chômage des hommes et des femmes adultes de 25 à 49 ans ont diminué respectivement de 1,1 et 1,4 point. Ils se situent fin octobre 2000 à 7,0% pour les hommes, à 10,7% pour les femmes et à 8,7% pour l'ensemble des actifs de cette classe d'âge.

### **Stabilisation du chômage des 50 ans et plus au troisième trimestre de 2000**

Les actifs de 50 ans et plus ont profité comme les autres tranches d'âge du fort dynamisme du marché du travail au premier semestre de 2000. Le nombre de chômeurs de 50 ans et plus a diminué d'environ 34 000 depuis le début d'année (-7,9%) contre une baisse de -10 000 (-2,3%) sur l'ensemble de l'année 1999.

Ce mouvement s'est cependant infléchi au troisième trimestre 2000 (+0,2% de fin juin à fin octobre 2000). L'évolution du chômage dans cette classe d'âge est fortement affectée par des facteurs démographiques très spécifiques, en l'espèce l'afflux d'actifs (générations du "baby-boom") remplaçant des générations creuses plus âgées et dont le taux d'activité était plus faible. Aussi le taux de chômage des 50 ans et plus s'est-il stabilisé au cours de cette période à 7,9% des actifs de la classe d'âge fin octobre 2000, en recul de -0,7 point depuis le début d'année.

### **Moindre progression de l'offre de travail en 2000**

L'offre de travail pourrait croître d'environ 140 000 personnes en 2000, après +170 000 personnes en 1999. En effet, selon les projections, la progression de la population active tendancielle serait moindre en 2000 (+130 000) qu'en 1999 (+150 000).

Par ailleurs, cette année, la baisse de régime des politiques de l'emploi (stages et préretraites) conduirait à un accroissement de l'offre de travail de l'ordre de 10 000 personnes (contre 20 000 l'année passée). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à l'emploi resterait globalement stable en 2000 après avoir reculé en 1999, alors que la baisse du nombre de préretraités serait comparable d'une année sur l'autre. Le nombre de bénéficiaires de conventions de conversion suite à un licenciement économique diminuerait certes davantage cette année que l'année précédente, mais cette baisse serait compensée en partie par la mise en œuvre d'un accord relatif à la cessation anticipée d'activité de certains salariés dans le secteur de la métallurgie, concernant notamment les constructeurs automobiles. Enfin, la progression du nombre de bénéficiaires de l'ARPE serait très limitée.

### **Poursuite de la baisse du chômage en 2001**

Parallèlement au dynamisme des créations d'emplois, l'offre de travail accélérerait légèrement en 2001. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait en effet en nette diminution, selon les objectifs budgétaires fixés dans le projet de loi de Finances pour 2001. Par ailleurs, sous l'hypothèse d'une reconduction à l'identique des dispositifs de cessation anticipée d'activité, la baisse du nombre de préretraités se poursuivrait à un rythme accru, le nombre de bénéficiaires de l'ARPE chutant fortement. Au total, bien que l'augmentation tendancielle de la population active ralentisse légèrement en 2001, l'offre de travail pourrait croître d'environ 160 000 personnes, compte tenu des effets de la politique de l'emploi.

Du fait du fort accroissement de l'offre de travail et d'un rythme des créations d'emplois un peu ralenti au premier semestre 2001, la baisse du chômage, quoique encore soutenue, serait plus modérée que celle observée en moyenne sur l'année 2000. Le taux de chômage se replierait ainsi d'environ 0,5 point. Il devrait s'établir à 8,7% de la population active à l'horizon de l'été prochain, descendant en-dessous du point bas de 1990 pour retrouver un niveau inconnu depuis 1983. ■

# Salaires

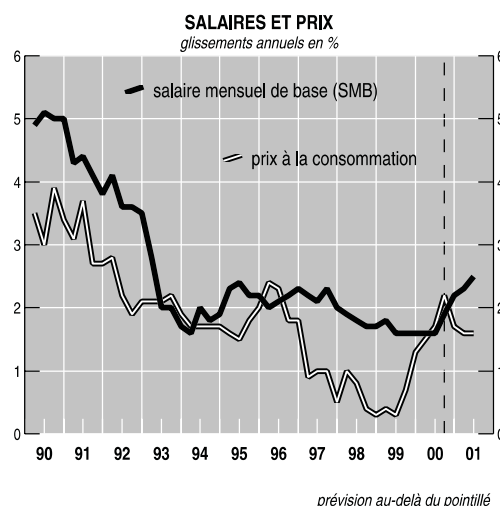
Après plusieurs trimestres d'évolution stable, le salaire mensuel de base a légèrement accéléré au troisième trimestre 2000, sous l'effet d'une revalorisation du SMIC plus importante que l'année dernière. Son glissement annuel s'est établi à +1,9% en septembre, après +1,6% en juin. Sa progression reste pourtant moins rapide que celle des prix à la consommation et son pouvoir d'achat a légèrement reculé : -0,3% en glissement annuel en septembre.

En fin d'année 2000 et au premier semestre 2001, le salaire mensuel de base continuerait de se redresser et il renouerait avec des gains de pouvoir d'achat. Les tensions sur le marché du travail pousseraient un peu à la hausse, en dépit des accords de modération salariale associés à la réduction du temps de travail, et il s'ajusterait partiellement à la remontée passée de l'inflation. Son glissement annuel atteindrait +2,5% en juin 2001. Il dégagerait à cette date un gain de pouvoir d'achat de 0,9%.

Pour sa part, le salaire horaire a continué de progresser rapidement, compte tenu de la baisse accusée de la durée du travail au cours de l'année 2000. Le glissement annuel du salaire horaire ouvrier s'est établi à +5,3% en septembre et il pourrait rester supérieur à +5% jusqu'à la fin de l'année. Malgré le redressement du salaire mensuel, il ralentirait autour de +4% à l'horizon de juin 2001, la baisse de la durée du travail étant désormais beaucoup plus lente.

## Stabilisation du pouvoir d'achat du salaire mensuel de base au premier semestre de 2000

En juin 2000, le glissement semestriel du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés du secteur privé (SMB) a atteint +0,9% en données brutes, comme au premier semestre de 1999. Les augmentations salariales ont continué à moins bénéficier aux employés qu'à l'ensemble des salariés. Ce sont les cadres qui ont été le plus augmentés entre décembre 1999 et juin 2000, puis les ouvriers et les professions intermédiaires. En dépit de la baisse régulière du chômage, l'évolution annuelle du SMB restait à la mi-2000 identique à celle constatée il y a un an (+1,6%). Du fait du rebond de l'inflation, son pouvoir d'achat sur un an s'est inscrit en léger recul : en termes réels, son glissement annuel est ainsi passé de +1,3% en juin 1999 à -0,1% en juin 2000.



Selon les résultats provisoires de l'enquête ACEMO du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 0,7% au troisième trimestre de 2000, en partie sous l'effet de la revalorisation du SMIC au 1er juillet. Le SMIC horaire a été revalorisé au 1er juillet 2000 : le taux horaire brut est passé de 40,72 francs à 42,02 francs (+3,2%<sup>(1)</sup>). En revanche, la revalorisation de la garantie mensuelle de rémunération prévue par la loi "Aubry" (c'est-à-dire le maintien du salaire mensuel en cas de réduction du temps de travail pour les salariés au SMIC) s'est établie à 1,45%<sup>(2)</sup>. Le glissement annuel du SMB s'établit à 1,9% en septembre 2000. Toutefois, l'accélération concomitante des prix à la consommation a légèrement accru la perte de pouvoir d'achat du SMB : -0,3% en glissement annuel en septembre 2000.

## Progression toujours importante du salaire horaire de base ouvrier

Le salaire horaire de base a continué de progresser de façon importante, en partie sous l'effet mécanique de la réduction du temps de travail. La plupart des entreprises qui ont réduit la durée du travail ont prévu une

(1) Cette revalorisation prend en compte la forte évolution annuelle du SHBO en mars 2000 (+5,2%) et l'évolution en mai du glissement annuel des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+1,3%).  
(2) Elle est égale à la somme de l'évolution des prix à la consommation et de la moitié des gains du pouvoir d'achat annuel de salaire mensuel de base ouvrier.

compensation salariale afin de maintenir le niveau de rémunération mensuelle des salariés. Cette compensation est intégrale pour environ 90% d'entre eux. Selon les résultats provisoires de l'enquête ACEMO, pour les ouvriers, le salaire horaire de base (SHBO) a crû de 1,1% au troisième trimestre 2000, dont 0,3 point lié à la baisse de la durée du travail. Sur un an, sa progression s'établit à 5,3% contre 2,7% en septembre 1999.

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, telle qu'elle est mesurée par l'enquête ACEMO, permet de dessiner le profil de la réduction de la durée du travail : la durée s'est réduite de 2,2% au premier trimestre 2000, de 0,7% au deuxième trimestre et de 0,5% au troisième. Entre septembre 1999 et septembre 2000, la durée du travail des salariés à temps complet s'est réduite de 4,1%.

### Les évolutions salariales seraient légèrement plus dynamiques en fin d'année 2000 et au premier semestre de l'année 2001

A l'horizon du premier semestre 2001, les évolutions salariales devraient continuer à être un peu plus dynamiques. Le salaire mensuel de base atteindrait 2,2% en glissement annuel à la fin 2000 puis 2,5% à la mi-2001, soit une évolution supérieure à celle constatée fin 1999 (1,6%). Cette légère accélération résulterait à la fois d'un début d'ajustement des salaires à l'augmentation de l'inflation observée depuis l'été 1999, des tensions sur le marché du travail associées à la baisse rapide et continue du chômage, et de la revalorisation du SMIC. Mais la réduction de la durée du travail continuerait de favoriser une certaine modération du salaire mensuel. En effet, les bilans effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité indiquent que, pour la plupart des salariés concernés par une réduction du temps de travail, les conventions prévoient une modération ou une stabilisation ultérieure des salaires pendant au moins deux ans. Ce phénomène continuerait à modérer la progression du SMB en 2001. Parallèlement le léger

fléchissement de l'inflation permettrait une remontée progressive du pouvoir d'achat du SMB, qui se situerait à 0,4% en glissement annuel en décembre 2000, puis à 0,9% en mi-2001.

Après la forte diminution enregistrée en début d'année, la durée du travail continuerait de décroître le reste de l'année 2000. Cette baisse serait plus modérée en fin d'année, les entrées dans le dispositif étant surtout concentrées au premier semestre. En glissement sur l'année 2000, elle atteindrait environ 4%. Compte-tenu de l'évolution du salaire mensuel, l'évolution du salaire horaire resterait à un rythme supérieur à 5% à la fin de l'année. La baisse de la durée hebdomadaire du travail s'opérerait au début 2001 sur un rythme beaucoup plus modéré et le salaire horaire de base ouvrier pourrait ralentir aux alentours de 4% en glissement annuel en juin 2001.

### L'indice des traitements de la fonction publique est revalorisé de 0,5% en décembre 2000

Le dernier accord salarial sur les traitements de la fonction publique portait sur les années 1998 et 1999. Aucun accord n'a été signé pour l'année 2000. Cependant, une augmentation de 0,5% de la valeur du point d'indice de la Fonction publique, qui sert à calculer le traitement de base des fonctionnaires, a été accordée à partir du 1er décembre 2000. En moyenne annuelle, compte-tenu des mesures adoptées à la fin de 1999, l'indice des traitements de la fonction publique progresserait de 1,2% en 2000. Toutefois, compte tenu des effets de structure (effet GVT net) et des mesures catégorielles, le salaire mensuel par tête dans le secteur des administrations publiques augmenterait de 2,2% sur la même période. De nouvelles négociations devraient être entamées d'ici la fin d'année et en début d'année 2001, et devraient concerner les années 2001 et 2002. ■

## INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1999		2000		2001	1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	0,7	1,2	0,0	0,5	-	1,5	1,9	0,5	1,3	1,4	1,2
Indice brut francs constants	0,1	0,5	-1,0	-0,2	-	1,3	0,6	-1,3	0,6	0,9	-0,5
S.M.B.	0,9	0,7	0,9	1,3	1,2	1,7	1,6	2,2	1,8	1,6	1,8
S.M.B. francs constants	0,3	0,0	-0,1	0,6	0,3	1,5	0,3	0,4	1,1	1,1	0,1
S.M.I.C. (horaire)	0,0	1,2	0,0	3,2	0,0	2,0	1,2	3,2	3,0	1,6	2,2
S.M.I.C. francs constants	-0,6	0,5	-1,0	2,5	-0,9	1,8	-0,1	1,4	2,3	1,1	0,5
Indice des prix à la consommation	0,6	0,7	1,0	0,7	0,9	0,2	1,3	1,8	0,7	0,5	1,7

■ Préviation

N.B : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.